

Guide des aides économiques

Zones de revitalisation rurales

Amortissement exceptionnel sur les constructions et les rénovations d'immeubles à usage industriel ou commercial



Direction Départementale
des Services Fiscaux de la Vendée

Objectifs

Soutenir la construction et la rénovation d'immeubles à usage industriel ou commercial dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).

Cet amortissement s'applique sur les constructions et rénovations réalisées avant le 1er janvier 2014.

Bénéficiaires

PME selon la définition européenne en vigueur dont le siège social est situé en ZRR.

Montant

Les entreprises qui construisent ou font construire des immeubles à usage industriel ou commercial pour les besoins de leur exploitation peuvent pratiquer dès l'achèvement des constructions un amortissement exceptionnel de 25 % du prix de revient.

Cette disposition s'applique également aux travaux de rénovation réalisés dans les immeubles à usage industriel ou commercial utilisés pour l'exploitation de l'entreprise.

Ce dispositif est accordé dans le respect du régime européen d'exemption par catégorie «de minimis» qui limite à 200 000 € sur 3 exercices consécutifs le montant total d'aides publiques accordé par entreprise.

Contacts

Direction des Services Fiscaux de la Vendée

Cité Administrative Travot

Rue du 93ème RI

85024 La Roche sur Yon Cedex

Tél. : 02.51.45.11.11 - Fax : 02.51.45.11.34

www.impots.gouv.fr